

# Papier de position

## Concilier vie de famille et vie professionnelle

### « Renforcer l'égalité des chances »

---

Une politique familiale libérale crée les conditions qui permettent aux familles de concevoir leur mode de vie librement et de manière autonome. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Berne apprécie à sa juste valeur l'engagement résolu de tous les éducateurs indépendamment du mode familial. La possibilité de concilier de manière équivalente leur vie de famille et professionnelle pour chacun des sexes. C'est important pour l'économie et pour l'égalité des chances entre femmes et hommes. L'économie est de plus en plus dépendante de femmes mieux formées pour bénéficier de leur potentiel.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Berne estime urgent d'agir dans les 4 domaines suivants :

#### 1. Structures de gardes de jour (crèches)

De nombreuses communes du canton n'offrent pas de structures de garde de jour. Beaucoup de communes (exception ville de Berne) ne soutiennent pas les crèches privées ou publiques de manière identique. Nous demandons aux communes bernoises de procurer un soutien analogue que les structures soient publiques ou privées. Le soutien des personnes/familles par des bons échelonnés en fonction des revenus s'avère plus compétitif et juste que le subventionnement de structures.

**But :** Un nombre suffisant de places/structures est mis à disposition.

**Exigences :**

- › Soutien des entrepreneurs et de l'initiative privée lors de la création de structures de jour
- › Modèles de financement comme les bons
- › Réduction de la bureaucratie dans l'administration des crèches

#### 2. Ecoles de jour et encadrement pendant les vacances

Les horaires sont irréguliers. L'organisation du temps hors école est compliquée et coûteuse. Le soutien pendant les vacances est lacunaire. Un modèle de structure journalière en période d'écologie est indispensable à de nombreux parents exerçant une activité. L'utilisation bénévole d'offres de soutien hors heures d'enseignement devrait être ambitionnée.

**But :** Les structures de jour deviennent la norme d'un choix véritable.

**Exigences :**

- › Mise en place de bases légales complémentaires pour les structures de jour et la prise en charge durant les vacances par le canton. Chaque commune doit créer des offres et les promouvoir
- › Repenser les écoles
- › Protection des solutions privées et lutte contre les abus de bureaucratie

### 3. Modèles de fonctionnement flexibles

La flexibilité dans chaque phase de vie s'impose pour veiller au développement des enfants ou la prise en charge de personnes proches. De nouveaux moyens de communication sont disponibles pour l'exercice de son travail depuis le domicile, le télé travail facilite le travail à temps partiel. De nouveaux modèles de travail flexibles promeuvent l'innovation et la loyauté des travailleurs envers leur employeur.

**But :** Des postes à temps partiel sur toute l'échelle hiérarchique pour hommes et femmes

**Exigences :**

- › Encouragement à la création de postes à temps partiel et de télé travail
- › Teams mixtes jusqu'à l'échelon hiérarchique suprême

### 4. Allègements fiscaux

La taxation commune constitue un obstacle à un emploi pour les femmes à accepter un taux d'occupation plus important. L'invitation à travailler ou non pour les couples (90% des cas concernent la femme) dépend davantage d'encouragements financiers que de la déclaration d'un seul revenu. Une taxation commune induit finalement un sous-emploi du potentiel de travail. Le passage à la taxation individuelle serait la conséquence logique pour mettre sur un pied d'égalité la taxation des revenus de couples par rapport aux revenus individuels, en coordination avec une solution à l'échelon national. Les frais de garde doivent être totalement déductibles du revenu, pas seulement des forfaits. La prise en charge des frais de garde crée des emplois qui engendrent finalement des revenus fiscaux.

**But :** La fiscalité doit être indépendante du mode de vie et doit promouvoir le travail au lieu de le pénaliser fiscalement.

**Exigences :**

- › Déduction complète des frais de garde externe
- › Mise en place de l'imposition individuelle en coordination avec le droit fédéral

**Précision :**

Les termes « égalité des salaires », « congé de paternité = temps pour les parents », « mariage pour tous » ne sont pas traités par ce papier de position car ils concernent le droit fédéral.

---

Adopté par l'assemblée des délégués du 31.01.2018